



Trisura Group Ltd.

États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité)

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023

TRISURA GROUP LTD.
États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité)

Table des matières pour les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Trisura Group Ltd. au 30 juin 2023 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière2

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net3

États consolidés intermédiaires résumés du résultat global4

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres.....5

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie6

Notes annexes.....7

TRISURA GROUP LTD.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Au 31 décembre 2022 (données retraitées)	Au 1 ^{er} janvier 2022 (données retraitées)
	Note	Au 30 juin 2023		
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		340 825	406 368	341 319
Placements	4, 6	828 890	765 375	641 140
Autres actifs	9	40 310	61 852	26 266
Actifs au titre des contrats de réassurance	18	1 873 282	1 527 799	961 674
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles		17 649	19 529	17 109
Actifs d'impôt différé		19 234	17 942	6 358
Total de l'actif		3 120 190	2 798 865	1 993 866
Passif				
Passifs au titre des contrats de réassurance	18	2 432 392	2 165 103	1 358 888
Autres passifs	10	83 118	65 111	193 888
Emprunt	13	75 000	75 000	75 000
		2 590 510	2 305 214	1 627 776
Capitaux propres				
Actions ordinaires	14	429 303	430 262	285 035
Surplus d'apport		5 898	5 743	3 497
Bénéfices non distribués		117 416	101 812	74 017
Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global		(22 937)	(44 166)	3 541
		529 680	493 651	366 090
Total du passif et des capitaux propres		3 120 190	2 798 865	1 993 866

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

		Trimestres		Semestres	
			2022 (données retraitées)		2022 (données retraitées)
Pour les périodes closes les 30 juin	Note	2023		2023	
Produits des activités d'assurance	18	664 420	464 643	1 303 520	868 312
Charges afférentes aux activités d'assurance		(567 217)	(407 172)	(1 067 660)	(720 622)
Charges nettes liées aux actifs au titre des contrats de réassurance	18	(57 491)	(30 019)	(179 433)	(93 332)
Résultat des activités d'assurance		39 712	27 452	56 427	54 358
Revenu de placement net	7	11 899	5 077	21 970	9 100
(Pertes) profits nets	8	(6 867)	1 441	(9 082)	967
Pertes de valeur nettes liées au crédit		376	–	227	–
Total du revenu de placement		5 408	6 518	13 115	10 067
(Charges financières) produits financiers liés aux contrats d'assurance		(10)	3 782	(36 638)	12 604
(Charges financières) produits financiers liés aux contrats de réassurance		(277)	(2 603)	31 625	(10 668)
Produits financiers nets (charges financières nettes) d'assurance		(287)	1 179	(5 013)	1 936
Résultat financier net		5 121	7 697	8 102	12 003
Résultat net des activités d'assurance et résultat financier net		44 833	35 149	64 529	66 361
Autres produits		902	855	6 080	5 197
Autres charges d'exploitation		(10 075)	(6 997)	(15 507)	(11 332)
Autres charges financières	13.2	(601)	(642)	(1 201)	(1 233)
Bénéfice avant impôt sur le résultat		35 059	28 365	53 901	58 993
Charge d'impôt sur le résultat	17	(8 252)	(7 422)	(13 118)	(14 712)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires		26 807	20 943	40 783	44 281
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers) – de base		45 959	41 278	45 923	41 256
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) – de base	15	0,58	0,51	0,89	1,07
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) – dilué	15	0,57	0,50	0,87	1,05

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

		Trimestres		Semestres	
			2022 (données retraitées)		2022 (données retraitées)
Pour les périodes closes les 30 juin	Note	2023		2023	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires		26 807	20 943	40 783	44 281
Éléments susceptibles d'être ou qui sont reclassés ultérieurement en résultat net					
(Pertes nettes) profits nets latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(2 968)	(35 319)	4 326	(57 460)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat		891	8 322	(1 081)	13 866
Montants à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(2 077)	(26 997)	3 245	(43 594)
Profits nets réalisés		(1 479)	(2 520)	(766)	(4 471)
Pertes de valeur nettes liées au crédit	16	(376)	—	(227)	—
Économie d'impôt sur le résultat		283	279	233	1 005
Éléments reclassés en résultat net		(1 572)	(2 241)	(760)	(3 466)
Éléments autres que le profit (la perte) de change cumulé		(3 649)	(29 238)	2 485	(47 060)
(Perte) profit de change cumulé		(6 222)	6 835	(6 435)	3 603
Autres éléments de perte globale		(9 871)	(22 403)	(3 950)	(43 457)
Total du bénéfice global (de la perte globale)		16 936	(1 460)	36 833	824

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

					Cumul des autres éléments de perte globale (déduction faite de l'impôt sur le résultat)	
	Note	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués		Total
Solde au 31 décembre 2022, tel qu'il a été présenté antérieurement		430 262	5 743	91 343	(44 054)	483 294
<i>Incidence de l'adoption d'IFRS 17</i>		–	–	10 469	(112)	10 357
<i>Incidence de l'adoption d'IFRS 9</i>	2	–	–	(25 179)	25 179	–
Solde au 1^{er} janvier 2023 (données retraitées)		430 262	5 743	76 633	(18 987)	493 651
Bénéfice net		–	–	40 783	–	40 783
Autres éléments de perte globale		–	–	–	(3 950)	(3 950)
Total du bénéfice (de la perte) global		–	–	40 783	(3 950)	36 833
Émission d'actions	14	711	–	–	–	711
Actions rachetées dans le cadre du régime d'unités d'actions restreintes	14	(1 670)	–	–	–	(1 670)
Paielements fondés sur des actions		–	155	–	–	155
Solde au 30 juin 2023		429 303	5 898	117 416	(22 937)	529 680

					Cumul des autres éléments de perte globale (déduction faite de l'impôt sur le résultat)	
	Note	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués		Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022, tel qu'il a été présenté antérieurement		285 035	3 497	66 692	3 565	358 789
<i>Incidence de l'adoption d'IFRS 17</i>	2	–	–	7 325	(24)	7 301
Solde au 1^{er} janvier 2022 (données retraitées)		285 035	3 497	74 017	3 541	366 090
Bénéfice net		–	–	44 281	–	44 281
Autres éléments de perte globale		–	–	–	(43 457)	(43 457)
Total du bénéfice (de la perte) global		–	–	44 281	(43 457)	824
Émission d'actions		1 666	–	–	–	1 666
Actions rachetées dans le cadre du régime d'unités d'actions restreintes		(2 106)	–	–	–	(2 106)
Paielements fondés sur des actions		–	521	–	–	521
Solde au 30 juin 2022 (données retraitées)		284 595	4 018	118 298	(39 916)	366 996

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les semestres clos les 30 juin	Note	2023	2022 (données retraitées)
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		40 783	44 281
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissements		868	2 117
Profits latents		6 974	3 486
Pertes de valeur nettes liées au crédit	4.2	(227)	—
Options sur actions attribuées		618	664
Variation du fonds de roulement	19	(36 339)	51 574
Profits (pertes) réalisés sur les placements		441	(5 354)
Impôt sur le résultat payé		(7 673)	(21 524)
Intérêts payés		(1 239)	(1 496)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		4 206	73 748
Activités d'investissement			
Produit de la cession de placements		52 979	97 856
Achats de placements		(125 768)	(176 667)
Achats d'immobilisations corporelles		(230)	(291)
Achats d'immobilisations incorporelles		(177)	(116)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(73 196)	(79 218)
Activités de financement			
Émission d'actions	14	711	1 666
Actions rachetées dans le cadre du régime d'UAR	14	(1 670)	(2 106)
Montant à payer au titre de l'émission de billets		—	30 000
Tranche en capital des paiements de loyers		(1 022)	(947)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement		(1 981)	28 613
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à court terme au cours de la période		(70 971)	23 143
Trésorerie au début de la période		381 484	330 202
Équivalents de trésorerie et titres à court terme, au début de la période		24 883	11 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		406 367	341 319
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres à court terme		5 429	3 504
Trésorerie à la fin de la période		329 140	337 440
Équivalents de trésorerie et titres à court terme, à la fin de la période		11 685	30 526
Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres à court terme, à la fin de la période		340 825	367 966

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1 – La Société

Trisura Group Ltd. (la « Société ») a été constituée en société par actions le 27 janvier 2017 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « Loi »). Le siège social de la Société est situé au 333 Bay Street, bureau 1610, C.P. 22, Toronto (Ontario), M5H 2R2.

La Société détient des participations dans des filiales entièrement détenues par l'intermédiaire desquelles elle exerce des activités d'assurance et de réassurance. Ces activités sont principalement situées au Canada (« Trisura Canada ») et aux États-Unis (« Trisura États-Unis »).

Trisura Canada est une société canadienne exerçant des activités d'assurance des biens et de la responsabilité civile, pour lesquelles elle détient un permis dans toutes les provinces et les territoires. Dans le cadre de certains de ses secteurs d'activité, Trisura Canada agit à titre d'entité de façade et cède une part importante des primes brutes souscrites à des compagnies de réassurance. Trisura États-Unis exerce ses activités à titre de fournisseur local d'assurance excédentaire qui peut offrir des polices en tant qu'assureur excédentaire non agréé dans tous les États et en tant qu'assureur agréé dans la plupart des États. Trisura États-Unis exerce ses activités principalement à titre d'entité de façade hybride, dans le cadre de laquelle une grande partie des primes brutes souscrites est cédée aux réassureurs.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « TSU ».

Note 2 – Changements de méthodes comptables et en matière d'informations à fournir

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés (les « états financiers consolidés ») ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, telle qu'elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les états financiers consolidés devraient être lus parallèlement aux états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception de l'adoption, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, d'IFRS 9, *Instruments financiers*, et d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui a donné lieu au retraitement de certains chiffres correspondants (se reporter à la note 2.2 ci-dessous). Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les états financiers consolidés comprennent les résultats financiers de la Société et de toutes les entités contrôlées par la Société, sur une base consolidée. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes ont tous été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Conformément aux normes IFRS, les actifs et les passifs sont présentés dans les états consolidés de la situation financière par ordre de liquidité. La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 10 août 2023.

2.2 Normes et interprétations nouvelles et modifiées

La Société a appliqué IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et IFRS 9, *Instruments financiers*, dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés. La Société n'a adopté par anticipation aucune autre norme, interprétation ou modification ayant été publiée mais n'étant pas encore entrée en vigueur. Il n'y a pas eu de mise à jour importante de la note 2 des états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, sauf en ce qui a trait à la nouvelle norme, aux modifications aux normes existantes et à l'interprétation adoptées le 1^{er} janvier 2023, qui sont présentées ci-dessous.

a) IFRS 17, Contrats d'assurance (« IFRS 17 »)

IFRS 17 remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, la date de transition étant le 1^{er} janvier 2022. En vertu d'IFRS 17, la Société est tenue d'appliquer la norme de façon rétrospective, à moins que cela soit impraticable, auquel cas la Société peut choisir d'utiliser l'application rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur. La Société applique la norme selon une approche rétrospective intégrale, et elle a comptabilisé tout écart connexe dans les capitaux propres.

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la Société sont classés comme des contrats d'assurance lors de la prise d'effet du contrat. Il existe un risque d'assurance important lorsque la Société accepte d'indemniser les titulaires de police d'un contrat ou les sociétés cédantes à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur les titulaires de police, sans que la Société sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Pour évaluer le niveau du risque d'assurance, la Société doit déterminer si, dans n'importe quel scénario ayant une substance commerciale, elle serait tenue de payer des prestations supplémentaires importantes. Ces prestations sont celles qui excèdent le montant à payer si aucun événement assuré ou réassuré ne se produisait.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Modèle d'évaluation

Parmi les modèles d'évaluation pouvant servir à comptabiliser les contrats d'assurance dans IFRS 17, les deux principaux sont le modèle d'évaluation général (« MEG ») et la méthode de la répartition des primes (« MRP »). Dans le MEG, les contrats d'assurance doivent être évalués en tenant compte des estimations courantes des flux de trésorerie futurs actualisés, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels qui reflète la valeur actualisée du montant attendu des profits découlant des contrats à comptabiliser dans les produits de la période de couverture. La MRP est un modèle d'évaluation simplifié devant être utilisé pour les contrats d'assurance dont la période de couverture est de un an ou moins, ou lorsque le passif au titre de la couverture restante (« PCR ») selon la MRP ne diffère pas de façon significative du PRC selon le MEG.

La Société utilise un modèle lui permettant de déterminer si le PCR selon le MEG diffère ou non de façon significative du PCR selon la MRP, pour tout contrat d'assurance dont la période de couverture dépasse un an; à l'issue de l'analyse faite par la direction, aucune différence importante entre les PCR n'a été relevée. Par conséquent, la Société applique la MRP à tous ses contrats d'assurance.

La Société évalue ses actifs de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance qu'elle détient sur la même base que pour les contrats d'assurance qu'elle émet, mais ceux-ci sont adaptés pour refléter les caractéristiques des contrats de réassurance qui diffèrent des contrats d'assurance émis, par exemple au moyen de la comptabilisation de charges ou d'une réduction des charges plutôt que des produits. Pour les contrats de réassurance, au moment de la comptabilisation initiale, la Société évalue la couverture restante au montant des primes de réassurance payées.

La Société évalue la valeur comptable du PCR à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en fonction du PCR à l'ouverture de la période, plus les primes reçues au cours de celle-ci, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés ou décomptabilisés des actifs liés aux frais d'acquisition de contrats d'assurance, plus tout montant lié à l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés à titre de charges au cours de la période de présentation de l'information financière par la Société, plus tout ajustement apporté à la composante financement, le cas échéant, moins les montants comptabilisés à titre de produits des activités d'assurance pour la période de couverture, moins toute composante investissement payée ou transférée au passif au titre des sinistres survenus.

Le passif au titre des sinistres survenus représente une estimation du coût définitif de tous les sinistres survenus, mais non payés, à la date de l'état de la situation financière. Le processus d'estimation utilisé pour déterminer les futurs paiements au titre des sinistres et frais de règlement prend en considération les estimations individuelles des paiements au titre des sinistres et frais de règlement relativement aux sinistres déclarés, ainsi que les provisions au titre des événements futurs estimatifs relativement aux sinistres déclarés et les provisions au titre des sinistres et frais de règlement liés aux sinistres survenus, mais non déclarés. Des provisions supplémentaires sont établies pour prendre en compte la valeur temps de l'argent. La Société a recours à des actuaires qualifiés dans le cadre de son processus de constitution de provisions.

Pour estimer les sinistres survenus, mais non déclarés, la Société utilise diverses méthodes actuarielles tenant compte d'hypothèses liées aux facteurs d'évolution des sinistres et des schémas de paiement historiques. Bien que plusieurs hypothèses servent à déterminer les sinistres survenus, mais non déclarés, la direction exerce un jugement important quant à l'utilisation d'hypothèses relatives à l'évolution des sinistres et frais de règlement qui n'ont pas encore été déclarés, aux taux futurs de fréquence et de gravité des sinistres, à l'inflation des sinistres, aux schémas de paiement et aux recouvrements auprès des réassureurs, compte tenu du contexte de la Société et de la nature des polices d'assurance. En général, le délai nécessaire pour le règlement définitif des sinistres fait augmenter l'incertitude liée à l'estimation du coût définitif du règlement du solde du passif au titre des sinistres survenus.

En raison de la nature incertaine des estimations, le montant et le calendrier des paiements futurs réels au titre des sinistres et frais de règlement peuvent varier, parfois de manière significative, par rapport au passif comptabilisé relativement au passif au titre des sinistres survenus dans les états consolidés de la situation financière. Le passif au titre des sinistres survenus est examiné régulièrement et évalué à la lumière des nouveaux résultats enregistrés relativement aux sinistres et des changements de circonstances. Tout ajustement des estimations du passif définitif qui en résulte est comptabilisé à titre de charges afférentes aux activités d'assurance dans la période au cours de laquelle ces changements sont apportés.

Actualisation des passifs au titre des contrats d'assurance

En vertu d'IFRS 17, les estimations des flux de trésorerie futurs doivent être actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers associés à ces flux de trésorerie. La Société actualise ses flux de trésorerie futurs estimatifs à l'aide de courbes de taux sans risque ajustés pour rendre compte des caractéristiques des flux de trésorerie et de la liquidité des contrats d'assurance.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation servant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

		2023					2022				
Contrats d'assurance émis	Monnaie	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
	\$ CA	6,09 %	5,27 %	5,02 %	5,08 %	4,87 %	5,61 %	5,15 %	5,20 %	5,45 %	5,10 %
	\$ US	6,13 %	5,03 %	4,92 %	4,52 %	4,18 %	6,11 %	5,02 %	4,84 %	4,56 %	4,21 %
Contrats de réassurance détenus											
	\$ CA	6,09 %	5,27 %	5,02 %	5,08 %	4,87 %	5,61 %	5,15 %	5,20 %	5,45 %	5,10 %
	\$ US	6,13 %	5,03 %	4,92 %	4,52 %	4,18 %	6,11 %	5,02 %	4,84 %	4,56 %	4,21 %

Ajustement au titre du risque

L'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance tient compte d'un ajustement au titre du risque non financier, qui sera appliqué à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs. L'ajustement au titre du risque compense le fait que la Société subit une incertitude relative au risque non financier, lequel concerne le montant et le calendrier des flux de trésorerie à mesure que la Société exécute ses contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque remplace la provision pour écarts défavorables. La Société applique une méthode fondée sur les quantiles pour ses risques non financiers. Au 30 juin 2023, le passif au titre des sinistres survenus, y compris l'ajustement au titre du risque, a été calculé en fonction d'un niveau de confiance de 73 %.

En ce qui concerne les actifs au titre des contrats de réassurance, l'ajustement au titre du risque non financier représente le montant du risque transféré par la Société au réassureur.

Contrats déficitaires

Pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire, la Société prend en considération les faits et circonstances, en tenant compte des flux de trésorerie d'exécution attendus, des données sur les prix, des résultats tirés de contrats similaires et du contexte d'exploitation et réglementaire. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun contrat n'est déficitaire, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire, car tous les contrats de la Société répondent aux critères de la MRP. Si, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Société établit un élément de perte qui correspond à la différence entre les flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à la couverture principale du groupe et la valeur comptable du PCR de ce groupe.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspondent aux coûts relatifs aux activités de vente, de souscription et d'instauration d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou devant être émis) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance auquel le groupe appartient. La Société diffère les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, de sorte que ces dépenses sont enregistrées dans les charges afférentes aux activités d'assurance à mesure que les primes sont comptabilisées dans les produits des activités d'assurance.

Produits des activités d'assurance et charges afférentes aux activités d'assurance

La Société comptabilise pour chaque période des produits des activités d'assurance correspondant à la période de couverture d'un groupe de contrats. La Société comptabilise des groupes de contrats d'assurance à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe est exigible, ou, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, lorsque le groupe devient déficitaire. Les primes sont acquises sur la durée des polices connexes, généralement sur une base proportionnelle. Dans certains cas, les primes sont acquises sur la durée de la police selon le profil de risque de ces polices, des primes plus élevées étant acquises lorsque le profil de risque de la police est à son maximum.

Les charges afférentes aux activités d'assurance se composent de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, des sinistres survenus et des autres charges liées aux contrats d'assurance, ainsi que des pertes découlant de groupes de contrats déficitaires et de la reprise de ces pertes.

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des accords de façade avec des tiers, en vertu desquels la Société assume le risque d'assurance, pour ensuite le céder en entier ou en partie à d'autres assureurs ou réassureurs. Dans certains cas, des ententes de sûreté sont établies pour compenser l'exposition de la Société à ce risque. L'existence d'accords de façade ne décharge pas la Société, en tant qu'assureur primaire, de ses obligations à l'égard des titulaires de police.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Présentation et informations à fournir

IFRS 17 a modifié de façon importante la présentation des montants au titre de l'assurance et de la réassurance dans les états financiers consolidés, ainsi que la nature des informations à fournir à leur sujet :

Exemples de changements apportés à la présentation de ces éléments dans les états consolidés de la situation financière de la Société :

- les primes à recevoir, les coûts d'acquisition différés, les sinistres impayés et frais de règlement et les primes non acquises sont reclassés et présentés ensemble dans un même poste comptable, appelé passifs au titre des contrats d'assurance;
- les montants recouvrables auprès de réassureurs, les primes liées à la réassurance à payer et les commissions de réassurance non acquises doivent être reclassés et présentés ensemble dans un même poste comptable, appelé actifs au titre des contrats de réassurance.

Exemples de changements apportés à la présentation de ces éléments dans les états consolidés du résultat global de la Société :

- les primes brutes souscrites sont remplacées par les produits des activités d'assurance, dans lesquels les primes sont comptabilisées à mesure qu'elles sont acquises;
- les produits et les charges liés aux contrats d'assurance émis sont présentés séparément des produits nets (charges nettes) liés aux actifs au titre des contrats de réassurance;
- tous les frais d'acquisition de contrats d'assurance directement attribuables sont présentés dans les charges afférentes aux activités d'assurance, tandis que le reste des frais est comptabilisé dans les autres charges d'exploitation.

La Société a présenté séparément, dans l'état de la situation financière, la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui constituent des actifs, des groupes de contrats d'assurance émis qui constituent des passifs, des contrats de réassurance qui constituent des actifs et des groupes de contrats de réassurance qui constituent des passifs, le cas échéant.

Contrats de réassurance

Un groupe de contrats de réassurance couvrant les pertes de contrats d'assurance distincts sur une base proportionnelle est comptabilisé à la date la plus éloignée entre la date d'ouverture de la période de couverture du groupe et la date de comptabilisation initiale de tout contrat sous-jacent et, dans tous les autres cas, la date d'ouverture de la période de couverture du groupe de contrats.

Dans le cours normal des activités, la Société a recours à la réassurance pour réduire son exposition à tout sinistre ou événement en vertu des polices qu'elle émet. Une grande partie des activités de réassurance fait l'objet d'ententes de réassurance, aussi appelées traités de réassurance. Dans certains cas, un traité est négocié sur une base facultative (non récurrente) pour chaque police, habituellement lorsque les expositions découlant de ces polices ne sont pas suffisamment atténuées par la réassurance visée par le traité.

Dans le cadre de ses activités de façade, la Société cède la majeure partie des produits des activités d'assurance générés à des réassureurs tiers. Par conséquent, les actifs au titre des contrats de réassurance sont importants pour la situation financière de la Société, et le risque de crédit connexe fait l'objet d'un suivi à chaque période de présentation de l'information financière.

La réassurance ne libère pas la Société de ses obligations envers les titulaires de police. L'obligation qu'a la Société de payer les titulaires de police est indépendante du fait que les réassureurs payent ces montants ou respectent de façon générale leurs obligations contractuelles. La Société évalue la situation financière de ses réassureurs et surveille la concentration du risque de crédit pour réduire au minimum son exposition à des pertes découlant de l'insolvabilité d'un réassureur ou de différends contractuels. Les réassureurs offrant des polices de réassurance doivent généralement avoir reçu une notation de crédit minimale de A- de la part de A.M. Best à la signature de chaque police, ou sont autrement tenus de fournir des montants convenus en garantie. Les réassureurs non agréés doivent donner un montant convenu en garantie.

Niveau de regroupement

IFRS 17 exige qu'une société détermine le niveau de regroupement aux fins de l'application de ses exigences. Le niveau de regroupement de la Société est tout d'abord déterminé en divisant ses affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles comprennent des contrats comportant des risques similaires et gérés conjointement, et ils sont ensuite divisés en trois catégories en fonction de leur rentabilité attendue au moment de leur création, soit les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires, et les autres contrats. Cela signifie que, pour déterminer le niveau de regroupement, la Société identifie un contrat comme étant la plus petite unité de comptabilisation, c'est-à-dire le plus petit dénominateur commun.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Produits nets ou charges nettes liés aux actifs au titre des contrats de réassurance

La Société présente, dans les états du résultat net et des autres éléments du résultat global, les produits et les charges liés à un groupe de contrats de réassurance, autres que les produits financiers ou les charges financières d'assurance, sous forme d'un montant unique, y compris les montants qui devraient être recouverts auprès des réassureurs. Les commissions de réassurance qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents émis viennent réduire les primes de réassurance et sont comptabilisées dans les charges de réassurance. La Société comptabilise des charges de réassurance en fonction de l'écoulement du temps sur la période de couverture d'un groupe de contrats.

Périmètre des contrats

La Société inclut, dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance, tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chaque contrat du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière durant laquelle la Société peut contraindre le titulaire de la police à payer les primes connexes, ou durant laquelle la Société a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de la police. Une obligation substantielle de fournir des services prend fin lorsque la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de la police et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques, ou lorsque les deux critères suivants sont remplis : la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille et l'établissement du montant des primes pour une couverture s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Produits financiers et charges financières d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, et l'effet du risque financier et de ses variations.

La Société comptabilise les produits financiers ou les charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis en résultat net, y compris l'incidence des variations des taux d'intérêt du marché sur la valeur des actifs et des passifs d'assurance. Les actifs financiers connexes de la Société couvrant les portefeuilles sont principalement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Contrats de placement

Les contrats conclus avec des titulaires de police qui prévoient le transfert du risque financier à la Société, mais pas le transfert d'un risque d'assurance important, sont classés comme des passifs liés aux contrats de placement. Les cotisations reçues des titulaires de police relativement à ces contrats sont comptabilisées à titre de passifs liés aux contrats de placement, et non à titre de primes souscrites, et les paiements de sinistres sont comptabilisés à titre d'ajustements des passifs liés aux contrats de placement.

Les passifs liés aux contrats de placement sont comptabilisés au coût amorti et évalués à la date de comptabilisation initiale comme étant la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des paiements des coûts liés à la transaction. À chaque période de présentation de l'information financière, le passif est évalué selon les flux de trésorerie futurs estimatifs liés à tous les sinistres qui devraient être réglés dans le cadre des contrats. Les profits ou les pertes découlant de l'évaluation sont comptabilisés dans les charges afférentes aux activités d'assurance. Les passifs liés aux contrats de placement sont inclus dans les autres passifs, dans les états consolidés de la situation financière.

Incidence de l'adoption d'IFRS 17 sur les bénéfices non distribués

Bénéfices non distribués

Solde de clôture en vertu d'IFRS 4 (31 décembre 2021)	66 692
Incidence de l'application initiale d'IFRS 17 sur le report des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisitions de contrats d'assurance ¹ , après impôt	8 374
Incidence de l'application initiale d'IFRS 17 sur l'évaluation des actifs relatifs au passif au titre des sinistres survenus et des actifs de réassurance ² , après impôt	(1 049)
Total de la variation des bénéfices non distribués	7 325
Solde d'ouverture en vertu d'IFRS 17 (1 ^{er} janvier 2022)	74 017

1. En vertu d'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribuables aux contrats d'assurance émis doivent être différés et amortis au moyen des charges afférentes aux activités d'assurance. Par conséquent, certaines charges d'exploitation qui étaient auparavant passées en charges sont maintenant différées et amorties.
2. En vertu d'IFRS 17, les actifs de réassurance sont inférieurs à leurs mesures équivalentes selon IFRS 4 en raison d'une provision pour non-exécution.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et exige que les actifs financiers soient classés et évalués à la juste valeur, et que les variations de la juste valeur soient comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles surviennent, à moins que certains critères ne soient remplis pour le classement et l'évaluation de l'actif au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. IFRS 9 présente également de nouveaux critères pour un modèle des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour l'évaluation de la perte de valeur des actifs financiers détenus au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La Société a adopté IFRS 9 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023. La modification d'IFRS 17 publiée par l'IASB en décembre 2021 permettait à une entité d'appliquer une superposition de classement aux périodes comparatives présentées lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9, afin d'éviter les non-concordances comptables temporaires entre les actifs financiers et les passifs au titre des contrats d'assurance. La direction a établi que, puisque les actifs financiers de la Société qui sont liés aux passifs au titre des contrats d'assurance étaient auparavant classés et évalués à la juste valeur en vertu d'IAS 39, l'incidence de la superposition de classement permettant d'atténuer une non-concordance comptable est limitée dans le cas de la Société. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas retraiter les périodes comparatives, comme le permet IFRS 9. Le tableau suivant présente un sommaire des incidences importantes de l'adoption d'IFRS 9 sur les états financiers consolidés de la Société.

Classement et mode d'évaluation

En vertu d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction du modèle économique utilisé par la Société pour la gestion des actifs et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Le tableau ci-dessous présente la façon dont la Société classe ses instruments financiers importants en vertu d'IFRS 9.

Instruments financiers	Classement selon IAS 39	Classement selon IFRS 9
Placements		
Actions ordinaires et placements alternatifs	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net
Actions privilégiées	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net ou juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Instruments de capitaux propres
Titres à revenu fixe	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net ou juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Instruments d'emprunt
Dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Autres actifs financiers	Prêts et créances	Au coût amorti
Passifs financiers	Au coût amorti	Au coût amorti

Pour les placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global constituant des instruments d'emprunt, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que le placement soit cédé ou qu'il soit établi qu'il a subi une perte de valeur; à ce moment-là, le profit cumulé ou la perte cumulée auparavant comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé en résultat net pour la période. Une perte de valeur est enregistrée immédiatement en résultat net pour la période.

Classement des instruments financiers

i) Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers de cette catégorie sont ceux qui sont gérés selon un modèle économique fondé sur la juste valeur ou qui ont été désignés comme tels par la direction au moment de la comptabilisation initiale, ou encore qui doivent obligatoirement être évalués à la juste valeur en vertu d'IFRS 9. Cette catégorie comprend les instruments d'emprunt dont les caractéristiques de flux de trésorerie ne répondent pas au critère « uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts » (« URPI ») ou qui ne sont pas détenus dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ou à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans le revenu de placement net.

ii) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Société applique cette catégorie en vertu d'IFRS 9 aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont remplies : l'instrument est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers, et les modalités contractuelles de l'actif financier répondent au critère URPI.

Ces instruments comprennent en grande partie des instruments d'emprunt qui étaient auparavant classés comme étant disponibles à la vente en vertu d'IAS 39. Les instruments d'emprunt de cette catégorie sont ceux qui sont destinés à être détenus pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et qui peuvent être vendus en réponse à des besoins de liquidités ou en réponse à des changements dans les conditions du marché.

La Société applique également cette nouvelle catégorie en vertu d'IFRS 9 aux instruments de capitaux propres lorsque les deux conditions suivantes sont remplies : l'instrument n'est pas détenu à des fins de transaction, et la Société a choisi l'option de comptabilisation dans les autres éléments du résultat global pour l'instrument.

Ces instruments comprennent en grande partie certaines actions privilégiées qui étaient auparavant classées comme étant disponibles à la vente en vertu d'IAS 39. Les instruments de capitaux propres de cette catégorie sont ceux qui sont destinés à être détenus pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et qui peuvent être vendus en réponse à des besoins de liquidités ou en réponse à des changements dans les conditions du marché.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de profits latents ou de pertes latentes dans les autres éléments du résultat global. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inscrits à l'actif au moment de la comptabilisation initiale et, le cas échéant, ils sont amortis dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Coût amorti

Les instruments d'emprunt sont détenus au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies : les instruments sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir l'instrument pour percevoir les flux de trésorerie contractuels connexes, et les modalités contractuelles de l'instrument d'emprunt donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments financiers sont détenus au coût amorti lorsqu'ils sont assortis de paiements déterminés ou déterminables et qu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Les coûts de transaction sont inscrits à l'actif lors de leur comptabilisation initiale et sont comptabilisés dans le revenu de placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société a classé les autres actifs (excluant les actifs dérivés) au coût amorti. Les actifs dérivés qui sont regroupés avec les autres actifs, sont comptabilisés à la juste valeur.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et est présenté dans les profits latents ou les pertes latentes sur les placements.

Les passifs financiers, comme les emprunts et les autres passifs, sont évalués au coût amorti. Les passifs dérivés et les paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, qui sont regroupés avec les autres passifs, sont comptabilisés à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Les intérêts gagnés sur des actifs devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt contractuel selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes tirés des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net à titre d'autres produits d'exploitation lorsque le droit de recevoir le paiement a été établi.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont par la suite évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts et les profits et les pertes de change sont comptabilisés en résultat net de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Au moment de la décomptabilisation, les profits cumulés et les pertes cumulées comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés des autres éléments du résultat global au résultat net.

iii) Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont par la suite évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change sont inclus à titre de profits (pertes) latents dans les autres éléments du résultat global. Les produits de dividendes sont comptabilisés en résultat net de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Aucun calcul au titre de la perte de valeur ou des PCA n'est effectué pour les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits cumulés et les pertes cumulées comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés des autres éléments du résultat global au résultat net.

iv) Évaluation des justes valeurs

La Société a établi un cadre de contrôle relativement à l'évaluation des justes valeurs par la direction, lequel tient compte des informations fournies par les gestionnaires de placements indépendants de la Société.

Dans la mesure du possible, la Société utilise des données de marché observables pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Les justes valeurs sont classées dans des niveaux différents de la hiérarchie des justes valeurs selon les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation.

Les placements évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer leur juste valeur. Dans le niveau 1 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des cours de marché non ajustés sur des marchés actifs pour des placements identiques. Dans le niveau 2 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des données de marché qui sont observables directement ou indirectement, autres que les cours de marché non ajustés pour des placements identiques. Les instruments financiers de niveau 2 se composent de titres à revenu fixe, comme les obligations de gré à gré, et les instruments financiers dérivés, comme les contrats de change à terme et les swaps sur actions ou sur taux d'intérêt, qui ne sont pas considérés comme négociés sur des marchés actifs ou pour lesquels la juste valeur est obtenue au moyen de techniques d'évaluation. Les données utilisées pour leur évaluation sont notamment les taux en vigueur sur le marché pour des titres à revenu fixe présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables. Dans le niveau 3 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des données d'entrée qui ne sont pas toutes fondées sur des données de marché observables.

Les données d'entrée non observables importantes et les ajustements des évaluations font l'objet d'examens réguliers. Si des informations fournies par un tiers, comme les cours fournis par des courtiers ou des services d'établissement des prix, sont utilisées pour évaluer les justes valeurs, les éléments probants obtenus de tiers sont alors évalués en fonction des exigences des normes IFRS, y compris le niveau de hiérarchie des justes valeurs dans lequel ces placements devraient être classés.

Si les données d'entrée utilisées pour mesurer la juste valeur d'un actif ou d'un passif sont classées dans différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, l'évaluation de la juste valeur est alors entièrement classée dans le même niveau de hiérarchie que les données d'entrée du niveau le plus bas ayant une importance dans l'évaluation globale.

La Société comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière durant laquelle le changement est survenu.

Pertes de crédit attendues (« PCA »)

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes subies, utilisé en vertu d'IAS 39 pour l'évaluation de la perte de valeur des actifs financiers, a été remplacé dans IFRS 9 par un modèle des PCA. Le modèle des PCA est basé sur les données relatives à la probabilité d'une défaillance ou d'une perte en cas d'une défaillance et d'une exposition au risque de défaillance, et tient compte du moment auquel la Société s'attend à subir ces pertes. Le modèle des PCA intègre par ailleurs de l'information économique prospective. IFRS 9 exige que la Société comptabilise une correction de valeur pour PCA pour tous les instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les PCA sont fondées sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels exigibles conformément au contrat visé et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif approprié.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les PCA sont comptabilisées en deux étapes. En ce qui a trait aux expositions au risque de crédit pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont présentées à l'égard des pertes de crédit résultant de cas de défaillance qui sont possibles au cours des 12 prochains mois (les « PCA sur 12 mois »). Pour les expositions au risque de crédit pour lesquelles le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes est requise à l'égard des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'exposition, peu importe le moment de la défaillance (les « PCA sur la durée de vie »).

La majorité des instruments d'emprunt de la Société à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent des obligations cotées classées dans la catégorie des placements de premier rang et qui, par conséquent, sont considérées comme des placements à faible risque de crédit. La Société a pour politique d'évaluer ces instruments en fonction des PCA sur 12 mois.

Au 1^{er} janvier 2023, l'adoption des exigences relatives aux PCA d'IFRS 9 a donné lieu à une augmentation des corrections de valeur pour perte de valeur à l'égard des instruments d'emprunt de la Société comptabilisés en résultat net, et une variation compensatoire a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Méthode du taux d'intérêt effectif

En vertu d'IFRS 9, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les actifs financiers évalués au coût amorti. Comme pour les actifs financiers portant intérêt auparavant classés comme étant disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance en vertu d'IAS 39, les produits d'intérêts sur les actifs financiers portant intérêt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9 sont également comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise de façon exacte les entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue des actifs financiers connexes ou, le cas échéant, pour une période plus courte, sur la valeur comptable brute de l'actif financier.

Le taux d'intérêt effectif et, par conséquent, le coût amorti de l'actif financier, sont calculés en tenant compte des coûts de transaction et de tout escompte ou prime à l'acquisition de l'actif financier connexe, ainsi que des frais et des coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. La Société comptabilise les produits d'intérêts au moyen d'un taux de rendement qui représente la meilleure estimation d'un taux de rendement constant sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les dérivés sont comptabilisés à titre d'actifs lorsque leurs justes valeurs sont positives et à titre de passifs lorsque leurs justes valeurs sont négatives.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont généralement utilisés dans le but d'être réglés à court terme. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur. Selon les cours du marché, les ajustements de la juste valeur et les profits réalisés ou les pertes réalisées sont comptabilisés au poste Revenu de placement net dans les états consolidés du résultat global.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le montant net qui en résulte est présenté dans les états consolidés de la situation financière seulement lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Informations transitoires – IFRS 9

La page suivante présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur l'état de la situation financière, y compris l'incidence du remplacement des calculs des pertes de crédit subies en vertu d'IAS 39 par les pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement des valeurs comptables selon IAS 39 et des soldes présentés selon IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

Catégorie d'évaluation			Valeur comptable			
IAS 39			IFRS 9	IAS 39	Incidence d'IFRS 9	IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti	Au coût amorti	406 368	–	406 368	
Titres de créance	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	582 729	(140 820)	441 909	
		Juste valeur par le biais du résultat net	–	140 820	140 820	
Actions privilégiées	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	101 106	(51 779)	49 327	
		Juste valeur par le biais du résultat net	–	51 779	51 779	
Actions ordinaires	Disponibles à la vente	s.o.	34 401	(34 401)	–	
		Juste valeur par le biais du résultat net	–	34 401	34 401	
Placements alternatifs	Disponibles à la vente	s.o.	47 139	(47 139)	–	
		Juste valeur par le biais du résultat net	–	47 139	47 139	
			1 171 743	–	1 171 743	

Le tableau suivant présente un rapprochement du total de la provision pour pertes sur prêts d'ouverture en vertu d'IAS 39 et des corrections de valeur pour PCA en vertu d'IFRS 9. Se reporter à la note 3 pour plus de détails.

	Provision pour pertes sur prêts selon IAS 39 au 31 décembre 2022	Réévaluation	PCA en vertu d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2023
Correction de valeur pour perte de valeur au titre de l'élément suivant :			
Placement dans des titres de créance disponibles à la vente selon IAS 39/Actifs financiers liés à la dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9	–	–	4 187
	–	–	4 187

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Incidence de la transition à IFRS 9 et à IFRS 17 sur le cumul des autres éléments du résultat global et les bénéfices non distribués

	Cumul des autres éléments du résultat global et bénéfices non distribués
Cumul des autres éléments du résultat global	
Solde de clôture des profits latents comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global en vertu d'IAS 39 (31 décembre 2022)	(44 054)
Incidence de l'application initiale d'IFRS 9 ¹	33 431
Impôt différé lié à l'application d'IFRS 9	(8 252)
Incidence de l'application initiale d'IFRS 17	(112)
<i>Solde d'ouverture en vertu d'IFRS 9 (1^{er} janvier 2023)</i>	<i>(18 987)</i>
Bénéfices non distribués	
Solde de clôture en vertu d'IAS 39 (31 décembre 2022)	91 343
Incidence de l'application initiale d'IFRS 17 ²	14 494
Impôt différé lié à l'application d'IFRS 17	(4 025)
Incidence de l'application initiale d'IFRS 9 ¹	(33 431)
Impôt différé lié à l'application d'IFRS 9	8 252
<i>Solde d'ouverture en vertu d'IFRS 9 et d'IFRS 17 (1^{er} janvier 2023)</i>	<i>76 633</i>
<i>Total de la variation des capitaux propres attribuable à l'application d'IFRS 9</i>	<i>—</i>
<i>Total de la variation des capitaux propres attribuable à l'application d'IFRS 17</i>	<i>10 357</i>

1. Reflète les variations des profits et des pertes latents entre le cumul des autres éléments du résultat global et les bénéfices non distribués, ainsi que l'incidence des nouvelles réserves pour PCA.
2. Reflète les ajouts aux capitaux propres découlant principalement de l'augmentation des coûts d'acquisition différés attribuable à l'augmentation du montant des coûts devant être différés en vertu d'IFRS 17 par rapport à IFRS 4.

Les variations du BPA découlent principalement d'une hausse des coûts d'acquisition différés.

Note 3 – Recours à des jugements et estimations comptables critiques lors de l'application des méthodes comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction ait recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour les exercices visés.

3.1 Jugements comptables critiques lors de l'application des méthodes comptables de la Société

Des jugements sont formulés lors de l'application des méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers. Ces jugements ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés au titre des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

a) Contrats d'assurance et de réassurance

Des jugements sont formulés pour déterminer si les contrats doivent être classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement (se reporter à la note 2.2.a).

b) Passif au titre de la couverture restante et passif au titre des sinistres survenus

Des jugements sont formulés pour déterminer si des groupes de contrats sont déficitaires (se reporter à la note 2.2.a).

L'évaluation de la technique la plus appropriée pour estimer les passifs d'assurance liés aux sinistres survenus fait appel au jugement. Dans certains cas, différentes techniques ou une combinaison de techniques ont été choisies pour les années au cours desquelles sont survenus des accidents individuels ou les années au cours desquelles sont survenus des groupes d'accidents au sein du même type de contrats (voir la note 2.2.a).

Parmi les autres circonstances clés ayant une incidence sur la fiabilité des hypothèses, on retrouve la variation des taux d'intérêt, le coût du capital, les retards de règlement et les variations des taux de change.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un jugement est formulé pour choisir les taux d'actualisation à appliquer aux passifs d'assurance.

c) Ajustement au titre du risque non financier

Un jugement est formulé pour déterminer les méthodes et les hypothèses utilisées pour établir l'ajustement au titre du risque non financier (se reporter à la note 2.2.a).

d) Contrats comptabilisés selon la MRP

Un jugement est formulé pour déterminer l'admissibilité des contrats de plus de un an à la MRP (se reporter à la note 2.2.a).

e) Détermination des portefeuilles

Un jugement est formulé pour déterminer les contrats constituant un portefeuille (se reporter à la note 2.2.a).

f) Actifs financiers

Un jugement est formulé pour déterminer le classement des actifs financiers comme étant disponibles à la vente, à la juste valeur par le biais du résultat net, ou au coût amorti (se reporter à la note 2.2.b).

3.2 Source d'incertitude relative aux hypothèses et aux estimations

Les informations sur les incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif dans les états financiers consolidés sont fournies dans les notes ci-après. Tout changement apporté aux estimations est comptabilisé dans la période au cours de laquelle il est déterminé. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations ou de certaines autres estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers futurs :

a) Évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance

Des incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations existent relativement à l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance (se reporter à la note 2.2.a), ainsi que des facteurs de risque liés à l'assurance et à la réassurance.

b) Évaluation des actifs de niveau 3

Des incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations existent relativement à l'évaluation des actifs de niveau 3 (se reporter à la note 2.2.b et à la note 6).

c) Évaluation des montants recouvrables auprès des réassureurs

Des hypothèses et des estimations sont utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats de réassurance ainsi que la recouvrabilité de ces actifs (se reporter à la note 2.2.a et à la note 11).

d) Évaluation de l'impôt sur le résultat

Des hypothèses et des estimations sont utilisées pour évaluer la charge d'impôt sur le résultat (se reporter à la note 17).

e) Dépréciation des actifs financiers

La direction évalue les instruments financiers afin de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture, et cette évaluation de la perte de valeur comporte des risques et des incertitudes inhérents, y compris des facteurs tels que la conjoncture économique générale et la situation financière des émetteurs (se reporter à la note 2.2.b et à la note 4.2).

L'évaluation des pertes de valeur en vertu d'IFRS 9 pour l'ensemble des actifs financiers pertinents fait appel au jugement, en particulier à l'égard de l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs aux fins du calcul des pertes de valeur et de l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit. Ces estimations sont fondées sur l'issue de scénarios de PCA modélisés et sur les données pertinentes utilisées.

f) Calculs des PCA

Des hypothèses et des estimations sont utilisées dans le calcul des PCA (se reporter à la note 2.2.b et à la note 4.2).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 4 – Placements

4.1 Classement de la trésorerie et des placements

Les tableaux qui suivent présentent le classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à court terme et des placements.

Au 30 juin 2023	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme	–	–	340 825	340 825
Placements				
Titres à court terme	–	–	2 000	2 000
Titres à revenu fixe ¹	487 395	141 567	–	628 962
Actions ordinaires	–	35 698	–	35 698
Actions privilégiées	42 265	63 978	–	106 243
Placements alternatifs	–	55 987	–	55 987
Total des placements	529 660	297 230	2 000	828 890
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements	529 660	297 230	342 825	1 169 715

Au 31 décembre 2022	Disponibles à la vente	Trésorerie, prêts et créances	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	406 368	406 368
Placements			
Titres à revenu fixe ¹	582 729	–	582 729
Actions ordinaires	34 401	–	34 401
Actions privilégiées	101 106	–	101 106
Placements alternatifs	47 139	–	47 139
Total des placements	765 375	–	765 375
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements	765 375	406 368	1 171 743

1. Au 30 juin 2023, les titres à revenu fixe comprenaient des fonds de créance négociés en bourse d'un montant de 135 709 \$ (31 décembre 2022 – 136 423 \$).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4.2 Profits et pertes latents et valeur comptable des placements

Le coût amorti et la valeur comptable des placements au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 s'établissaient comme suit :

Au 30 juin 2023	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et placements au coût amorti				Total des placements
	Valeur comptable	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Valeur comptable
Titres à court terme	–	2 000	–	–	2 000	2 000
Titres à revenu fixe	141 567	513 826	64	(26 495)	487 395	628 962
Actions ordinaires	35 698	–	–	–	–	35 698
Actions privilégiées	63 978	49 295	322	(7 352)	42 265	106 243
Placements alternatifs	55 987	–	–	–	–	55 987
	297 230	565 121	386	(33 847)	531 660	828 890

Au 31 décembre 2022	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable
Titres à revenu fixe	629 953	106	(47 330)	582 729
Actions ordinaires	41 820	530	(7 949)	34 401
Actions privilégiées	121 063	674	(20 631)	101 106
Placements alternatifs	43 002	4 307	(170)	47 139
	835 838	5 617	(76 080)	765 375

La correction de valeur pour pertes au titre des placements dans des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui se chiffre à 3 960 \$ (2022 – néant), est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et elle ne réduit pas la valeur comptable de ces placements dans l'état de la situation financière.

Pertes de valeur sur les placements financiers assujettis à l'évaluation de la dépréciation

Les tableaux qui suivent présentent une analyse des variations de la juste valeur et des PCA correspondantes.

	PCA sur 12 mois	PCA sur la durée de vie	Total
Juste valeur au 1^{er} janvier 2023	441 932	656	442 588
Nouveaux actifs acquis	85 318	–	85 318
Actifs décomptabilisés ou échus	(34 680)	–	(34 680)
Variation de la juste valeur	(1 145)	(100)	(1 245)
Profit net de change	(4 574)	(12)	(4 586)
Variation entre les PCA sur 12 mois et les PCA sur la durée de vie	(771)	771	–
Au 30 juin 2023	486 080	1 315	487 395

	PCA sur 12 mois	PCA sur la durée de vie	Total
PCA au 1^{er} janvier 2023	3 935	252	4 187
Nouveaux actifs acquis	352	–	352
Actifs décomptabilisés ou échus (excluant les radiations)	(137)	–	(137)
Variation des PCA	(329)	(113)	(442)
Variation entre les PCA sur 12 mois et les PCA sur la durée de vie	(92)	92	–
Au 30 juin 2023	3 729	231	3 960

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4.3 Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de ses activités d'assurance et de réassurance, la Société doit garantir ses obligations en vertu de certains contrats d'assurance et de réassurance en donnant en gage des lettres de crédit ou des contrats de fiducie. Ces contrats de fiducie et lettres de crédit peuvent à leur tour être garantis par les placements en titres à revenu fixe de la Société. Au 30 juin 2023, la Société avait donné en garantie un montant en trésorerie de 741 \$ (31 décembre 2022 – 741 \$) en vertu de contrats de fiducie d'assurance ou de réassurance et, par conséquent, ces actifs ne sont pas immédiatement disponibles pour les besoins généraux de la Société.

Au 30 juin 2023, la Société avait donné en garantie des titres à revenu fixe de 7 181 \$ (31 décembre 2022 – 7 295 \$) à titre de dépôt de sécurité auprès de divers départements d'assurance d'État américains; ces titres seront détenus en fiducie pour le compte de divers États et, par conséquent, ne sont pas immédiatement disponibles pour les besoins généraux de la Société.

Note 5 – Juste valeur et montant notionnel des dérivés

Le tableau suivant présente la juste valeur et le montant notionnel des dérivés au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

	Au 30 juin 2023			Au 31 décembre 2022		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Contrats de change						
Contrats à terme	135 445	2 497	–	127 460	671	–
Contrats sur actions						
Contrat de swap	13 274	11 752	–	13 197	13 969	–
Contrats de taux d'intérêt						
Contrat de swap	–	–	–	6 218	1 319	–
	148 719	14 249	–	146 875	15 959	–
Durée jusqu'à l'échéance						
Moins de 1 an	148 719	14 249	–	140 657	14 640	–
De 1 an à 5 ans	–	–	–	–	–	–
Plus de 5 ans	–	–	–	6 218	1 319	–

La Société a recours à des contrats de change à terme afin de mieux couvrir son exposition au risque de fluctuations des taux de change qui pourrait découler de ses placements libellés en dollars américains, en euros et en livres sterling. Les montants notionnels des contrats à terme au 30 juin 2023 s'établissaient à 95 181 \$ US (31 décembre 2022 – 85 633 \$ US), à 1 561 € (31 décembre 2022 – 1 561 €) et à 2 853 £ (31 décembre 2022 – 5 455 £). La Société a également recours à des contrats de swap afin d'atténuer son exposition aux fluctuations des marchés des actions relativement à la rémunération fondée sur des actions. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur (se reporter aux notes 6 et 9), et les profits et pertes sont comptabilisés dans les pertes nettes (se reporter à la note 8).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 6 – Évaluation de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe	628 962	–	628 962	–
Actions ordinaires	35 698	35 698	–	–
Actions privilégiées	106 243	106 243	–	–
Placements alternatifs	55 987	–	–	55 987
Total des placements	826 890	141 941	628 962	55 987
Actifs financiers dérivés	14 249	–	14 249	–
	841 139	141 941	643 211	55 987

Au 31 décembre 2022	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe	582 729	–	582 729	–
Actions ordinaires	34 401	34 401	–	–
Actions privilégiées	101 106	101 106	–	–
Placements alternatifs	47 139	–	–	47 139
Total des placements	765 375	135 507	582 729	47 139
Actifs financiers dérivés	15 959	–	15 959	–
	781 334	135 507	598 688	47 139

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, des placements d'un montant de néant (31 décembre 2022 – 9 572 \$) ont été transférés au niveau 3.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture des évaluations de la juste valeur du niveau 3 de la hiérarchie au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Solde au début de la période	47 139	13 640
Transferts entrants	–	9 572
Pertes réalisées et pertes latentes	(4 101)	(1 069)
Achat de titres	14 013	25 245
Vente de titres	–	(292)
Change	(1 064)	43
Solde à la fin de la période	55 987	47 139

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 7 – Revenu de placement net

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme	3 177	168	5 688	257
Obligations à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 971	3 239	9 690	5 718
Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	1 586	–	2 750	–
Produits d'intérêts	9 734	3 407	18 128	5 975
Actions ordinaires à la juste valeur par le biais du résultat net	1 101	–	1 910	–
Actions ordinaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	892	–	1 735
Actions privilégiées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 221	–	1 982	–
Actions privilégiées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	593	1 273	1 324	2 439
Produits de dividendes	2 915	2 165	5 216	4 174
Frais de placement	(750)	(495)	(1 374)	(1 049)
Revenu de placement net	11 899	5 077	21 970	9 100

Note 8 – (Pertes nettes) profits nets

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Titres à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	(872)	(375)	(788)
Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	2 519	–	5 434
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Titres à revenu fixe à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 406)	–	(352)	–
Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 640)	–	(615)	–
Placements alternatifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(3 409)	–	(4 020)	–
	(7 457)	1 647	(5 362)	4 646
Dérivés :				
Contrats de swap ¹	1 391	(99)	(2 563)	(3 866)
Dérivés incorporés	1 230	113	888	(172)
(Pertes) profits nets de change	(2 031)	(220)	(2 045)	359
(Pertes nettes) profits nets	(6 867)	1 441	(9 082)	967

1. Excluant les contrats de change, qui sont présentés au poste (Pertes) profits nets de change.

La Société n'a enregistré aucun profit ni aucune perte découlant de la décomptabilisation d'actifs financiers évalués au coût amorti en 2023 et en 2022.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 9 – Autres actifs

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, les autres actifs comprenaient les éléments suivants :

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Actifs dérivés	14 249	15 959
Recouvrements d'impôt	12 866	22 773
Revenu de placement cumulé	5 760	5 358
Charges payées d'avance	1 514	1 780
Montant à recevoir au titre des placements non réglés	1	9 975
Actifs divers	5 920	6 007
	40 310	61 852

Note 10 – Autres passifs

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, les autres passifs comprenaient les éléments suivants :

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Dépôts en fiducie	36 525	9 807
Charges à payer	13 611	23 550
Régime de paiement fondé sur des actions	10 658	12 669
Autres passifs	10 588	4 508
Obligations locatives	10 521	11 741
Passifs d'impôt différé	1 215	2 836
	83 118	65 111

Note 11 – Contrats de réassurance

Dans le cours normal des activités, la Société a recours à la réassurance pour réduire son exposition à tout sinistre ou événement en vertu des polices qu'elle émet. Une grande partie des activités de réassurance fait l'objet d'ententes de réassurance, aussi appelées traités de réassurance. Dans certains cas, un traité est négocié sur une base facultative (non récurrente) pour chaque police, habituellement lorsque les expositions découlant de ces polices ne sont pas suffisamment atténuées par la réassurance visée par le traité.

Dans le cadre de ses activités de façade, la Société cède la majeure partie des primes générées à des réassureurs tiers. Par conséquent, les actifs de réassurance sont importants pour la situation financière de la Société, et le risque de crédit connexe fait l'objet d'un suivi à chaque période de présentation de l'information financière.

La réassurance ne libère pas la Société de ses obligations envers les titulaires de police. L'obligation qu'a la Société de payer les titulaires de police est indépendante du fait que les réassureurs payent ces montants ou respectent de façon générale leurs obligations contractuelles. Pour cette raison, la Société évalue la situation financière de ses réassureurs et surveille la concentration du risque de crédit pour réduire au minimum son exposition à des pertes découlant de l'insolvabilité d'un réassureur. Les réassureurs offrant des polices de réassurance doivent généralement avoir reçu une notation de crédit minimale de A- de la part de A.M. Best à la signature de chaque police, ou sont autrement tenus de fournir des montants convenus en garantie. Les réassureurs non agréés doivent donner un montant convenu en garantie.

Une provision pour non-exécution de la part de réassureurs de 3 147 \$ était comptabilisée au 30 juin 2023 (31 décembre 2022 – 2 740 \$). Au cours du trimestre, la provision a augmenté de 215 \$ (30 juin 2022 – diminution de 236 \$).

Note 12 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres, qui comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les bénéfices non distribués et le cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global. La Société examine régulièrement la structure de son capital pour s'assurer qu'elle soit adéquate et qu'elle satisfasse à l'ensemble des exigences réglementaires, des obligations d'affaires et des obligations envers les actionnaires.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non auditée)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La surveillance du capital de la Société incombe à la direction et au conseil d'administration. Leurs objectifs comportent deux volets : i) s'assurer que la Société soit capitalisée de façon prudente relativement au montant et aux types de risques courus et aux exigences des lois et des règlements applicables aux filiales réglementées de la Société; ii) s'assurer que les actionnaires obtiennent un rendement approprié sur leur investissement.

Au Canada, en vertu des lignes directrices qui ont été établies par le Bureau du surintendant des institutions financières et s'appliquent à la société d'assurance réglementée de Trisura Canada, les sociétés d'assurance dommages canadiennes doivent maintenir un capital minimal déterminé en fonction d'un test prescrit, soit le test du capital minimal (le « TCM »), qui exprime le capital disponible (le capital réel, auquel sont ajoutés ou duquel sont soustraits les ajustements spécifiés) en pourcentage du capital requis. Les sociétés doivent maintenir un résultat d'au moins 150 % selon le TCM et doivent également établir leur propre résultat cible selon le TCM en fonction de la nature de leurs activités et de leurs souscriptions. Avec l'approbation du conseil d'administration, la direction a fixé le résultat cible de Trisura Canada selon le TCM en fonction de ces exigences.

Aux États-Unis, les sociétés d'assurance réglementées de Trisura États-Unis sont soumises à des exigences réglementaires en matière de capital imposées de l'extérieur par l'Oklahoma Insurance Department à titre de fournisseur local d'assurance excédentaire. L'assureur agréé de la Société est assujéti aux diverses exigences en matière de capital de chaque État des États-Unis où il est titulaire d'une licence. Les organismes de réglementation exigent notamment que le capital pondéré en fonction des risques des sociétés d'assurance réglementées de Trisura États-Unis soit supérieur à certains seuils minimaux ainsi qu'au seuil d'intervention de la Société, faute de quoi les sociétés seraient tenues d'en aviser les autorités de réglementation.

Note 13 – Emprunt

13.1 Emprunt

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable d'une durée de cinq ans (la « facilité ») auprès d'une banque canadienne de l'annexe I (la « banque ») qui lui permet de prélever un montant maximal de 50 000 \$. En vertu de cette entente, la Société peut prélever des fonds sous forme d'acceptations bancaires à court terme, d'avances au taux préférentiel canadien, d'avances au taux de base ou d'avances au Secured Overnight Financing Rate (le « taux SOFR »). Le taux d'intérêt est fondé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel canadien, le taux de base ou le taux SOFR de la période considérée, majoré d'une marge. Le solde de l'emprunt est comptabilisé au coût amorti, qui correspond à la valeur comptable. Le montant du paiement annuel minimal requis comprend seulement les intérêts, aucun remboursement de capital n'étant exigé.

Au deuxième trimestre de 2022, la Société a prélevé sur la facilité un montant de 30 000 \$, qu'elle a remboursé le trimestre suivant. Au 30 juin 2023, le solde de l'emprunt était de néant (31 décembre 2022 – néant).

13.2 Billets non garantis de premier rang

En juin 2021, la Société a conclu un placement de billets non garantis de premier rang (les « billets ») d'un montant en capital de 75 000 \$, qui viendront à échéance le 11 juin 2026. Ces billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 2,64 %. Les intérêts sont payables en versements semestriels, qui ont commencé le 11 décembre 2021. Les billets constituent des obligations non garanties directes et auront égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la Société.

Le tableau suivant présente le détail du total de l'encours de la dette au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

	Date d'échéance	Durée (en années)	Taux fixe	Coupon (paiement)	Montant en capital	Valeur comptable	
						30 juin 2023	31 décembre 2022
Billets non garantis de premier rang	11 juin 2026	5	2,64 %	Juin, déc.	75 000	75 000	75 000

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, la Société a engagé des charges d'intérêts de 601 \$ et de 1 201 \$, respectivement, (30 juin 2022 – 642 \$ et 1 233 \$, respectivement), dont une tranche de 450 \$ et de 990 \$, respectivement, (30 juin 2022 – 540 \$ et 1 028 \$, respectivement) est liée à l'emprunt.

Note 14 – Capital social

Le capital social autorisé de la Société comprend i) un nombre illimité d'actions ordinaires, ii) un nombre illimité d'actions sans droit de vote et iii) un nombre illimité d'actions privilégiées (pouvant être émises en séries). Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, aucune action sans droit de vote n'avait été émise et aucune action privilégiée n'était en circulation.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

En juillet 2022, la Société a conclu un appel public à l'épargne visant 4 512 000 actions ordinaires pour un produit brut de 150 024 \$. La Société a engagé des coûts de 6 001 \$ à l'égard des commissions versées aux preneurs fermes ainsi que des coûts de 529 \$ directement attribuables à l'émission d'actions, et ces coûts ont été portés en déduction des capitaux propres. Au 31 décembre 2022, l'incidence nette de l'émission d'actions correspondait à une augmentation des actions ordinaires de 145 225 \$, déduction faite de l'incidence fiscale de 1 731 \$ liée aux frais d'émission d'actions.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2023, 77 798 options sur actions (31 décembre 2022 – 145 141 options sur actions) émises en vertu du régime d'options sur actions existant de la Société ont été exercées. La contrepartie payée par les porteurs d'options sur actions pour exercer les options s'est traduite par une augmentation du capital social.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires émises et en circulation, en excluant les actions propres.

	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	Nombre d'actions ordinaires	Montant (en milliers)	Nombre d'actions ordinaires	Montant (en milliers)
Solde au début de la période	45 783 528	430 262	41 165 198	285 035
Actions rachetées dans le cadre du régime d'UAR	(53 694)	(1 670)	(38 811)	(1 946)
Actions ordinaires émises	77 798	711	4 657 141	147 173
Solde à la fin de la période	45 807 632	429 303	45 783 528	430 262

Dans le cadre du régime d'UAR, la Société rachète ses propres actions, lesquelles sont classées dans les actions propres, et le coût de ces actions est comptabilisé à titre de réduction des capitaux propres. Au 30 juin 2023, la Société avait un total de 45 959 035 actions ordinaires (31 décembre 2022 – 45 881 237 actions ordinaires) en circulation, ce qui comprend 151 403 actions propres (31 décembre 2022 – 97 709 actions propres).

Note 15 – Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action ordinaire correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période de présentation de l'information financière, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

Le bénéfice dilué par action correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période de présentation de l'information financière, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, qui consistent en des options sur actions.

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	26 807	20 943	40 783	44 281
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en actions)	45 959 035	41 278 291	45 923 182	41 256 160
Bénéfice par action – de base (en dollars)	0,58	0,51	0,89	1,07
Effet dilutif de la conversion d'options sur actions ordinaires (en actions)	822 411	860 602	816 930	869 157
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en actions)	46 781 446	42 138 893	46 740 112	42 125 317
Bénéfice par action – dilué (en dollars)	0,57	0,50	0,87	1,05

Note 16 – Information sectorielle

Au 30 juin 2023, la Société compte deux secteurs à présenter. Le secteur de Trisura Canada comprend les activités Cautionnement, qui sont souscrites au Canada et aux États-Unis, et Solutions de risques et Assurance d'entreprise, dont les produits sont principalement souscrits au Canada. Le secteur Trisura États-Unis offre des solutions d'assurance de façade spécialisées souscrites aux États-Unis. Le secteur Trisura États-Unis comprend les activités de réassurance de Trisura International.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours du premier trimestre de 2022, la Société a déterminé que Trisura International, qui comprend les activités de réassurance internationales de la Société, n'atteignait plus le seuil quantitatif faisant d'elle un secteur à présenter aux fins de la présentation de l'information financière; le principal décideur opérationnel ne considère plus les résultats de Trisura International comme étant significatifs. Les activités liquidées de Trisura International ont été reclassées dans le secteur Siège social et autres, et les informations comparatives ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle de la période considérée.

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022.

Trimestre clos le 30 juin 2023	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Produits des activités d'assurance	196 568	467 852	–	664 420
Charges afférentes aux activités d'assurance	(140 884)	(426 221)	(112)	(567 217)
Charges nettes liées aux actifs au titre des contrats de réassurance	(35 356)	(22 135)	–	(57 491)
Résultat des activités d'assurance	20 328	19 496	(112)	39 712
Revenu de placement net	5 682	5 662	555	11 899
Pertes nettes	(4 410)	(2 441)	(16)	(6 867)
Pertes de valeur nettes liées au crédit	91	280	5	376
Total du revenu de placement	1 363	3 501	544	5 408
Charges financières (produits financiers) liés aux contrats d'assurance	(1 398)	1 388	–	(10)
Produits financiers (charges financières) liés aux contrats de réassurance	969	(1 246)	–	(277)
(Charges financières nettes) produits financiers nets d'assurance	(429)	142	–	(287)
Résultat financier net	934	3 643	544	5 121
Résultat net des activités d'assurance et résultat financier net	21 262	23 139	432	44 833
Autres produits	902	–	–	902
Autres charges d'exploitation	(4 003)	(3 166)	(2 906)	(10 075)
Autres charges financières	(56)	–	(545)	(601)
Bénéfice (perte) avant impôt	18 105	19 973	(3 019)	35 059

Semestre clos le 30 juin 2023	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Produits des activités d'assurance	376 361	927 159	–	1 303 520
Charges afférentes aux activités d'assurance	(255 766)	(811 769)	(125)	(1 067 660)
Charges nettes liées aux actifs au titre des contrats de réassurance	(82 110)	(97 323)	–	(179 433)
Résultat des activités d'assurance	38 485	18 067	(125)	56 427
Revenu de placement net	10 847	10 039	1 084	21 970
Pertes nettes	(3 907)	(1 203)	(3 972)	(9 082)
Pertes de valeur nettes liées au crédit	63	106	58	227
Total du revenu de placement	7 003	8 942	(2 830)	13 115
Charges financières liées aux contrats d'assurance	(6 563)	(30 075)	–	(36 638)
Produits financiers liés aux contrats de réassurance	4 359	27 266	–	31 625
Charges financières nettes d'assurance	(2 204)	(2 809)	–	(5 013)
Résultat financier net	4 799	6 133	(2 830)	8 102
Résultat net des activités d'assurance et résultat financier net	43 284	24 200	(2 955)	64 529
Autres produits	6 080	–	–	6 080
Autres charges d'exploitation	(8 768)	(6 476)	(263)	(15 507)
Autres charges financières	(112)	–	(1 089)	(1 201)
Bénéfice (perte) avant impôt	40 484	17 724	(4 307)	53 901

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trimestre clos le 30 juin 2022	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Produits des activités d'assurance	149 525	315 118	–	464 643
Charges afférentes aux activités d'assurance	(102 354)	(304 857)	39	(407 172)
Charges nettes liées aux actifs au titre des contrats de réassurance	(29 697)	(322)	–	(30 019)
Résultat des activités d'assurance	17 474	9 939	39	27 452
Revenu de placement net	3 173	1 594	310	5 077
Profits nets (pertes nettes)	770	1 537	(866)	1 441
Total du revenu de placement	3 943	3 131	(556)	6 518
Produits financiers liés aux contrats d'assurance	2 021	1 761	–	3 782
Charges financières liées aux contrats de réassurance	(972)	(1 631)	–	(2 603)
Produits financiers nets d'assurance	1 049	130	–	1 179
Résultat financier net	4 992	3 261	(556)	7 697
Résultat net des activités d'assurance et résultat financier net	22 466	13 200	(517)	35 149
Autres produits	855	–	–	855
Autres charges d'exploitation	(3 862)	(2 385)	(750)	(6 997)
Autres charges financières	(67)	(30)	(545)	(642)
Bénéfice (perte) avant impôt	19 392	10 785	(1 812)	28 365

Semestre clos le 30 juin 2022	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Produits des activités d'assurance	284 481	583 831	–	868 312
Charges afférentes aux activités d'assurance	(173 963)	(546 711)	52	(720 622)
Charges nettes liées aux actifs au titre des contrats de réassurance	(77 598)	(15 734)	–	(93 332)
Résultat des activités d'assurance	32 920	21 386	52	54 358
Revenu de placement net	5 879	2 707	514	9 100
Profits nets (pertes nettes)	3 851	517	(3 401)	967
Total du revenu de placement	9 730	3 224	(2 887)	10 067
Produits financiers liés aux contrats d'assurance	1 614	10 990	–	12 604
(Charges financières) liées aux contrats de réassurance	(434)	(10 234)	–	(10 668)
Produits financiers nets d'assurance	1 180	756	–	1 936
Résultat financier net	10 910	3 980	(2 887)	12 003
Résultat net des activités d'assurance et résultat financier net	43 830	25 366	(2 835)	66 361
Autres produits	5 197	–	–	5 197
Autres charges d'exploitation	(8 057)	(4 756)	1 481	(11 332)
Autres charges financières	(134)	(62)	(1 037)	(1 233)
Bénéfice (perte) avant impôt	40 836	20 548	(2 391)	58 993

Au 30 juin 2023	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Actif	848 717	2 208 708	62 765	3 120 190
Passif	607 871	1 929 432	53 207	2 590 510

Au 31 décembre 2022	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Actif	750 056	1 952 537	96 272	2 798 865
Passif	539 192	1 710 980	55 042	2 305 214

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 17 – Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les principales composantes de la charge d'impôt pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022.

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Charge d'impôt exigible	11 377	6 949	17 206	14 309
(Économie) charge d'impôt différé	(3 125)	473	(4 088)	403
Charge d'impôt sur le résultat	8 252	7 422	13 118	14 712

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments (de perte globale) de bénéfice global :

Variations nettes des profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	145	(5 065)	922	(8 436)
Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(283)	(316)	(233)	(989)
Création et résorption de différences temporaires	(1 036)	(3 220)	159	(5 446)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les autres éléments (de perte globale) de bénéfice global	(1 174)	(8 601)	848	(14 871)

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux d'imposition prévu par la loi et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net pour les trimestres et semestres clos les 30 juin 2023 et 2022.

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Bénéfice avant impôt sur le résultat	35 059	28 367	53 901	58 993
Taux d'imposition prévu par la loi	26,5 %	26,5 %	26,5 %	26,5 %
	9 291	7 517	14 284	15 633
Variations en raison des éléments suivants :				
Différences permanentes	(163)	(8)	(458)	(236)
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents	(991)	(306)	(756)	(1 066)
Écarts de taux :				
Taux actuel par rapport au taux futur	–	–	–	–
Variation du taux futur	(7)	–	(7)	2
Ajustement	122	219	55	379
Charge d'impôt sur le résultat	8 252	7 422	13 118	14 712

Les différences permanentes se rapportent principalement à des revenus ou pertes de placement non imposables ou imposés à des taux moins élevés que le taux d'imposition prévu par la loi, comme les produits de dividendes et les gains en capital non imposables.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 30 juin 2023, la Société avait des pertes fiscales inutilisées de 6 043 \$ (31 décembre 2022 – 3 484 \$) qui expireront au cours des exercices suivants :

	30 juin 2023
2042	2 185
2043	3 858
	6 043

Note 18 – Report du passif net au titre des contrats d'assurance présentant un PCR ou un passif au titre des sinistres survenus

	2023			2022				
	PCR	Passif au titre des sinistres survenus		Total	PCR	Passif au titre des sinistres survenus		Total
Activités d'assurance		Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Passifs d'ouverture au titre des contrats d'assurance	654 686	1 349 319	161 098	2 165 103	400 637	862 387	95 864	1 358 888
Produits des activités d'assurance	(1 303 520)	—	—	(1 303 520)	(868 312)	—	—	(868 312)
Charges afférentes aux activités d'assurance								
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	22 698	642 420	57 683	722 801	17 233	473 104	49 203	539 540
Changements relatifs à l'ajustement du passif au titre des sinistres survenus à l'égard du coût des services passés	—	15 845	(27 011)	(11 166)	—	(51 793)	(29 208)	(81 001)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	356 025	—	—	356 025	262 083	—	—	262 083
Résultat des activités d'assurance	(924 797)	658 265	30 672	(235 860)	(588 996)	421 311	19 995	(147 690)
Charges financières (produits financiers) liés aux contrats d'assurance émis	—	36 638	—	36 638	—	(12 604)	—	(12 604)
Incidence des variations du taux de change	(10 136)	(28 439)	(3 574)	(42 149)	4 971	12 730	1 603	19 304
Montants totaux comptabilisés en résultat net	(934 933)	666 464	27 098	(241 371)	(584 025)	421 437	21 598	(140 990)

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Activités d'assurance	2023				2022			
	PCR	Passif au titre des sinistres survenus		Total	PCR	Passif au titre des sinistres survenus		Total
		Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Flux de trésorerie								
Primes reçues	1 357 227	–	–	1 357 227	1 011 362	–	–	1 011 362
Charges relatives aux sinistres et autres charges directement attribuables payées	–	(468 265)	–	(468 265)	–	(303 962)	–	(303 962)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(380 302)	–	–	(380 302)	(315 026)	–	–	(315 026)
Total des flux de trésorerie	976 925	(468 265)	–	508 660	696 336	(303 962)	–	392 374
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance aux 30 juin								
	696 678	1 547 518	188 196	2 432 392	512 948	979 862	117 462	1 610 272

Contrats de réassurance détenus	2023				2022			
	PCR	Passif au titre des sinistres survenus		Total	PCR	Passif au titre des sinistres survenus		Total
		Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Passifs d'ouverture au titre des contrats de réassurance	(22 513)	—	—	(22 513)	(4 816)	—	—	(4 816)
Actifs d'ouverture au titre des contrats de réassurance	245 681	1 162 668	141 963	1 550 312	131 824	749 394	85 272	966 490
Solde net aux 1^{er} janvier	223 168	1 162 668	141 963	1 527 799	127 008	749 394	85 272	961 674
Répartition des primes liées à la réassurance (primes cédées payées)	(972 071)	—	—	(972 071)	(647 147)	—	—	(647 147)
Réclamations recouvrées								
Montants recouvrables au titre des sinistres survenus et des autres charges directement attribuables	211 063	532 585	52 168	795 816	164 525	411 654	43 559	619 738
Variations des montants recouvrables au titre des sinistres survenus	(3 086)	23 259	(23 351)	(3 178)	—	(39 287)	(26 636)	(65 923)
(Charges nettes) produits nets liés aux actifs au titre des contrats de réassurance	(764 094)	555 844	28 817	(179 433)	(482 622)	372 367	16 923	(93 332)
Produits financiers (charges financières) liés aux contrats de réassurance	—	31 625	—	31 625	—	(10 668)	—	(10 668)
Incidence des variations du taux de change	(7 022)	(27 260)	(3 298)	(37 580)	2 378	12 929	1 493	16 800
Montants totaux comptabilisés en résultat global	(771 116)	560 209	25 519	(185 388)	(480 244)	374 628	18 416	(87 200)
Flux de trésorerie								
Primes versées, déduction faite des commissions de cession et des autres charges directement attribuables payées	910 449	(379 578)	—	530 871	508 746	(273 223)	—	235 523
Total des flux de trésorerie	910 449	(379 578)	—	530 871	508 746	(273 223)	—	235 523

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Contrats de réassurance détenus	2023				2022			
	PCR	Passif au titre des sinistres survenus		Total	PCR	Passif au titre des sinistres survenus		Total
		Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Solde net aux 30 juin	362 501	1 343 299	167 482	1 873 282	155 510	850 799	103 688	1 109 997
Actifs de clôture au titre des contrats de réassurance	417 506	1 343 299	167 482	1 928 287	197 892	850 799	103 688	1 152 379
Passifs de clôture au titre des contrats de réassurance	(55 005)	–	–	(55 005)	(42 382)	–	–	(42 382)
Solde net aux 30 juin	362 501	1 343 299	167 482	1 873 282	155 510	850 799	103 688	1 109 997

Note 19 – Renseignements supplémentaires sur les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations du fonds de roulement.

Pour les semestres clos les 30 juin	2023	2022
Passifs au titre des contrats d'assurance	267 289	255 479
Créditeurs et charges à payer	22 223	(70 825)
Impôt sur le résultat	13 523	13 953
Autres actifs d'exploitation	4 851	(17 071)
Autres passifs d'exploitation	1 258	2 936
Actifs au titre des contrats de réassurance	(345 483)	(132 898)
	(36 339)	51 574

Note 20 – Événements postérieurs à la date de clôture

Des allégations concernant la légitimité de certaines lettres de crédit associées à une banque en particulier ont récemment fait surface. Certaines lettres de crédit détenues par Trisura, fournies par un de nos partenaires de réassurance aux États-Unis, proviennent de cette banque. Trisura a évalué le caractère recouvrable des actifs de réassurance liés à ce partenaire de réassurance et a déterminé que, compte tenu de l'information disponible, aucune correction de valeur pour recouvrabilité de ces actifs n'était requise au 30 juin 2023 et pour la période close à cette date.

Le 9 août 2023, Trisura a conclu une entente en vue d'acquérir une société de cautionnement aux États-Unis. La société est une plateforme approuvée par le département du Trésor. La transaction est assujettie aux approbations réglementaires.